

DU COMITE SYNDICAL DU S.I.R.P.R.S. DONNEMAIN MOLEANS SAINT CHRISTOPHE

L'an deux mil vingt et un et le **trente et un mars à 20 heures**, le SIRPRS de Donnemain-Moléans-St Christophe, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à la mairie de Moléans, sous la présidence de Monsieur BROCHARD Bruno (convocations en date du 17/03/2021).

Présents : Mr BROCHARD Bruno, Mr BROCHARD Philippe, Mr PLESSIS Laurent, Mme VELLA Sophie, Mr CARRUELLE Gérard, Mme BIGOT GOUPY Anita, Mr CHARTIER Bruno, Mme HUBERT Nathalie

Absente :, Mme KELLOU Nawell,

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance:. Mme VELLA Sophie

Le compte-rendu de la séance du 22 MARS 2021 n'appelle aucune observation ; il est approuvé séance tenante et signé par les membres présents..

DELIBERATION N°2021MARS02

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 20120 DRESSE PAR MONSIEUR LE TRESORIER PRINCIPAL

Le conseil syndical,

- après s'être fait présenter le budget primitif 2020, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à réaliser,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

- après s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020,

- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION N°2021MARS06

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Monsieur le Président présente le compte administratif 2020 :

En section de Fonctionnement :

les dépenses sont arrêtées à la somme de : **307 781,11 €**

et les recettes à la somme de : **365 226,93 €**

soit un **EXCEDENT** sur l'exercice 2020 de **57 445,82 €**.

En Section d'Investissement

les dépenses sont arrêtées à la somme de : **31 073,84 €**

et les recettes à la somme de : **1 494,51 €**,

soit un **DEFICIT** sur l'exercice 2020 de **29 579,33 €**.

Le conseil syndical à l'unanimité **ACCEPTE** le compte administratif 2020 tel qu'il a été présenté.

Le Président, Bruno BROCHARD, n'a pas pris part au vote.

DELIBERATION N°2021MARS07
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Le budget primitif 2021 s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à hauteur d'un montant de 409 447,88 € et se décompose comme suit :

Section de fonctionnement : 351 219,86 € (dépenses et recettes) section votée au chapitre

Section d'investissement : 58 228,02 € (dépenses et recettes) section votée au chapitre

Le conseil syndical après en avoir délibéré adopte le budget primitif à l'unanimité.

DELIBERATION N°2021MARS03
REPRISE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020

Le conseil syndical vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020 en adoptant le compte administratif.

Restes à réaliser dépenses : 0 €

Restes à réaliser recettes : 0 €

RESULTAT DE CLOTURE 2020

SECTION D'INVESTISSEMENT = déficit – 32 425,49 €

A l'unanimité, le Conseil Syndical décide d'affecter le résultat de la section d'investissement de l'exercice 2020 en dépenses au C/001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : excédent + 57 445,82 €

A l'unanimité, le Conseil Syndical décide :

- de reporter **25 020,33 € en recettes** au C/002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent)
- et
- d'affecter **32 425,49 € en recettes** au C/1068 Excédents de fonctionnement capitalisés.

DELIBERATION N°2021MARS05
TARIF REPAS CANTINES ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

Pour l'année scolaire 2021/2022, le conseil syndical décide d'appliquer le tarif du repas des cantines scolaires applicable à compter de septembre 2021 jusqu'en juillet 2022 au prix de : 4€00 (quatre euros)

MISE A DISPOSITION secrétaire de mairie de Moléans à compter du 1^{er} octobre 2021

Suite au départ en retraite de la secrétaire de Mairie à compter du 1^{er} octobre 2021, Monsieur Brochard Bruno propose de supprimer le poste à 14/35^{ème} et de signer une mise à disposition entre la commune de MOLEANS et le SIRPRS Donnemain-Moléans-St Christophe pour 14h/semaine. La commune de Moléans recrute l'agent à 35h/35^{ème}. Le conseil syndical est favorable et autorise le maire à engager la procédure de suppression du poste à 14/35^{ème} après consultation du Centre de Gestion d'Eure-et-Loir.

RENTREE SEPTEMBRE 2021

Monsieur Brochard propose au conseil de réfléchir pour la rentrée à une nouvelle organisation des cantines à savoir faire appel à une société de distribution de repas. Pour cela, il se propose de rencontrer les représentants de ces sociétés afin de voir leurs propositions. Cette solution permettrait de réduire les coûts tant au niveau du personnel qu'au niveau des achats, permettrait également une assurance de distribution des repas (pas de personnel en arrêt maladie à remplacer), et les repas sont établis par une diététicienne. A la rentrée septembre 2021, une fermeture de classe est prévue à Donnemain. Les effectifs seraient de 51 enfants à Donnemain et 42 à Moléans avec des classes en triple niveaux.

Une réorganisation des locaux de Donnemain a été demandée par les instituteurs : utiliser la classe dans le bâtiment en dur pour une salle de travaux pratiques 2 jours par semaine.

Des étagères ont été demandées dans les classes modulaires.

Des fuites au plafond ont été signalées à Donnemain et à Moléans : attente d'un devis de la Société ABOC (Mr Branchet Benoît).

Installation d'un ballon d'eau chaude dans les toilettes de l'école de MOLEANS.

Cantines : actuellement avec les consignes sanitaires, 2 services à Moléans avec ¼ h de battement entre chaque service. A Donnemain, deux services en même temps mais pas dans la même salle (salle des fêtes et cantine).

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Mr Brochard Philippe, maire de Donnemain, sollicite une participation aux frais engagés pour le Syndicat (gaz, électricité) pour l'année 2020 et 2021. Une convention de participation sera transmise au SIRPRS. Le conseil n'émet aucune objection. Il autorise le Président à signer la convention.

SEANCE LEVEE A 21h30

SIGNATURES

Le Président

Bruno BROCHARD

Les Vice-Présidents

Monsieur Philippe BROCHARD

Monsieur Gérard CARRUELLE

Les Membres :

Madame BIGOT GOUPY Anita _____

Monsieur CHARTIER Bruno, _____

Madame HUBERT Nathalie, _____

Madame KELLOU Nawel, *absente*

Monsieur PLESSIS Laurent, _____

Madame VELLA Sophie, _____

